



La sortie des membres du Conseil général au verger de Rétropomme

Entre biodiversité et néonicotinoïdes

La traditionnelle sortie annuelle des membres du Conseil général, organisée quelques jours avant le changement de présidence, a réservé vendredi plusieurs surprises aux élus de la ville de Neuchâtel. D'abord parce qu'elle avait lieu en pleine nature, ensuite parce que les participants ont pris connaissance de résultats d'analyses surprenants.

Le lieu de la sortie avait été choisi par la présidente sortante Charlotte Opal : le verger de l'association Rétropomme, à Pierre-à-Bot, un domaine où poussent quelque 700 variétés de fruits différents, de manière parfaitement bio : ici, moutons et poules sont mis à contribution pour lutter contre certains ravageurs ou pour tondre le gazon.

A cette occasion, les membres du Conseil général ont pu prendre connaissance des résultats d'analyses d'échantillons d'eau qu'ils avaient eux-mêmes prélevés quelques semaines auparavant dans plusieurs plans d'eau de Neuchâtel (surtout en ville, mais pas uniquement). Ces analyses ont été effectuées par la Plateforme neuchâteloise de chimie analytique de l'Université de Neuchâtel, qui avait mis en évidence, en 2017, la présence de néonicotinoïdes dans 75% des miels de la planète. Un article paru dans «Science» avait donné un écho mondial à cette découverte.

L'analyse réalisée pour le Conseil général n'est pas aussi ambitieuse : «Il ne s'agit pas d'une étude scientifique publiable, puisqu'un seul échantillon, à un seul moment, a été récolté pour chaque plan d'eau», relève Alexandre Aebi, maître d'enseignement et de recherche en agroécologie à l'Université. «Mais je trouvais intéressant d'y faire participer des politiciens, et je ne savais vraiment pas ce que j'allais



Rétropomme rassemble à Pierre-à-Bot quelque 700 variétés de fruits. Les élus de la Ville ont découvert ce verger tout à fait unique vendredi dernier.

trouver.» Le professeur serait d'ailleurs favorable à ce que les investigations soient poussées davantage, au vu des résultats trouvés.

Trois sur quinze

En effet, sur les 15 échantillons analysés – lac, étangs, rivières et ruisseaux – seuls trois se sont révélés exempts de néonicotinoïdes : le ruau de Saint-Blaise, la Serrière et le Rhédoz (au Val-de-Travers). Et même si la norme européenne pour la santé humaine est largement respectée pour les autres (les concentrations trouvées sont en moyenne de 126 fois inférieures à cette norme), Alexandre Aebi juge les résultats inquiétants : «Nous avons relevé la présence de néonicotinoïdes dans cinq échantillons forestiers, alors que l'utilisation de produits phytosanitaires en forêt est strictement interdite. Ceci est surprenant et interroge sur les voies de contamination de sites supposément protégés.» Interrogé à ce sujet, l'ingé-

nier forestier communal lui a dit être également très surpris tout en précisant que ces molécules ne sont pas utilisées en forêt, conformément à loi.

Enfin, un échantillon collecté dans le lac indique la présence d'une molécule : «Certes à une concentration très faible, mais considérant son volume, c'est révélateur d'une rémanence de ces pesticides dans l'eau du lac.» Le Seyon, par ailleurs, est l'échantillon qui présente la plus

forte concentration de ces molécules, parfois à la limite de la norme pour la santé des cours d'eau.

Une politique à poursuivre

Pour la conseillère communale Christine Gaillard, directrice de l'Environnement, ces résultats montrent l'importance pour la Ville de poursuivre les efforts menés jusqu'ici pour une gestion écologique de ses divers domaines, à l'image de l'arrêté voté il y a deux semaines par le Conseil général qui fera passer au bio, progressivement, l'ensemble des surfaces viticoles et agricoles de la Ville. Depuis quelques années, le Service des parcs et promenades est par ailleurs «zéro phyto» et n'utilise plus de produits chimiques de synthèse, remplacés par des moyens biologiques. Mais de nombreux propriétaires privés n'ont pas encore franchi le pas et continuent d'utiliser des produits chimiques : un travail de sensibilisation important reste à faire.

Les membres du Conseil général ont ensuite pu déguster des produits du verger de Rétropomme. Et, par exemple, comparer le goût de plusieurs cerises. A Neuchâtel, quelque 60 variétés différentes y sont conservées. Une belle preuve de l'importance de veiller à la diversité biologique! (fk)



Les néonicotinoïdes, c'est quoi ?

Les néonicotinoïdes sont des pesticides de synthèse utilisés depuis deux à trois décennies dans l'agriculture. Ils sont désormais l'objet de vives critiques, et l'utilisation de plusieurs d'entre eux a été interdite en Suisse comme en Europe, depuis qu'il est prouvé qu'ils perturbent le système nerveux central

des insectes, avec notamment des effets dévastateurs sur les colonies d'abeilles. Les études neuchâteloises montrent que 93% des sols agricoles et 100% des moineaux analysés sur le plateau suisse sont contaminés par au moins un type de néonicotinoïdes. Et que 75% des miels de la planète en contiennent.



Baisse des captures dans le lac de Neuchâtel

La Commission de la pêche prend des mesures

La Commission intercantonale de la pêche dans le lac de Neuchâtel, qui regroupe les cantons de Neuchâtel, Vaud et Fribourg, a tenu sa réunion annuelle le 27 juin à Auvernier. À cette occasion, elle a rencontré une délégation de la Corporation des pêcheurs professionnels du lac de Neuchâtel.

Les échanges ont porté sur les difficultés actuelles de la profession ainsi que sur les mesures de soutien que les cantons concordataires entendent mettre en œuvre. Les captures de palées et bondelles, principaux poissons exploités par les pêcheurs professionnels, ont baissé de 65 % entre 2016 et 2018. Selon les premiers résultats enregistrés ce prin-

temps, aucune amélioration n'est à attendre pour 2019.

La commission a décidé, à titre expérimental, de revoir la maille des filets à bondelle afin de les adapter à la baisse de croissance des poissons. Elle a aussi prévu de doubler le nombre autorisé de nasses à écrevisses afin de permettre aux pêcheurs de diversifier leur production.

S'agissant de la gestion du grand cormoran, un projet de modification du concordat est en cours de révision par les autorités politiques des trois cantons concordataires. Afin de renforcer ces mesures, des tirs spéciaux seront réalisés dès cette année par les gardes-faune des trois cantons dès la fin de la période de protection fédérale du cormoran.